Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570512
Centre d'intérêt: 170

Association des commissaires industriels du Québec.

Mémoire sur l'enseignement collégial présenté à la Commission parlementaire de l'éducation / Association des commissaires industriels du Québec ; [réalisé par Serge Côté]. -- Montréal : L'Association, 1992.
11 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Côté, Serge

Descripteur(s): Développement économique * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Développement régional * Rôle du collège * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le présent mémoire se limite à des préoccupations d'ordre économique. Il fait valoir le rôle des collèges dans le développement économique. Recommandations: p. 11.

95-70512
0-45M
73M

Association
des commissaires
industriels
du Québec

MÉMOIRE SUR L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Présenté à

La Commission parlementaire de l'Éducation

SEPTEMBRE 1992

30000007061769

1450, RUE CITY COUNCILLORS, BUREAU 890, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3A 2E6 • TÉL. : (514) 845-8275 • 1-800-361-8470 • FAX : (514) 845-4071

71-513
706176

Ce document de l'Association des commissaires industriels du Québec (ACIQ) intitulé **«Mémoire sur l'enseignement collégial»** a été réalisé par Serge Côté, vice-président de l'Association des commissaires industriels du Québec et commissaire industriel du Conseil d'expansion économique d'Argenteuil (Lachute)

Association des commissaires industriels du Québec

L'ASSOCIATION DES COMMISSAIRES INDUSTRIELS DU QUÉBEC

L'Association des commissaires industriels du Québec (ACIQ) et ses membres professionnels oeuvrent au développement économique de la province depuis plus d'une trentainte d'années et ce, grâce au réseau des Corporations de développement économique (CDE), dont plus de 800 municipalités du Québec font partie intégrante.

Mieux connues sous l'appellation «commissariats industriels», les CDE constituent l'outil privilégié du développement local et régional. Bien que leur mandat premier demeure toujours le développement et la croissance économique de leur région par la consolidation, l'expansion et l'implantation d'entreprises locales ou de l'extérieur, le champ d'activités des CDE s'est passablement accru au cours des dernières années.

Ainsi, malgré le fait que les actions de plusieurs CDE ne se limitent qu'au secteur industriel, beaucoup d'entre elles touchent maintenant à des secteurs d'activité aussi diversifiés que le commerce, le tourisme, et même le développement des ressources naturelles. Cette diversification du mandat résulte principalement de la volonté municipale d'assurer un développement intégré et harmonisé des ressources de son territoire.

En tant qu'organismes mandataires du développement économique, les CDE, par l'entremise de leur association provinciale, se devaient de produire un mémoire devant la Commission parlementaire de l'Éducation chargée de procéder à la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois, afin de souligner l'apport important des collèges au développement économique des régions.

Enfin, étant donné que l'expertise de l'ACIQ ne relève pas du domaine de l'enseignement collégial et que des rapports comme celui du Conseil des collèges font largement état de la situation et des besoins de l'enseignement collégial, le présent mémoire ne se limitera qu'à des préoccupations d'ordre économique.

LES COLLÈGES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les collèges entretiennent des rapports étroits avec leur milieu et ils ont développé, au cours des années, des services nombreux et variés qu'ils mettent à la disposition de leur collectivité. Ainsi, dans plusieurs régions du Québec, le développement économique, social, culturel et communautaire passe très souvent par le collège, seul intervenant d'enseignement post-secondaire, constituant ainsi un véritable catalyseur et multiplicateur d'idées et de projets.

Cependant, avant de devenir un véritable agent de développement économique régional, le collège devra, au préalable, s'associer aux intervenants du milieu, pour ensuite identifier son degré de participation au développement régional et enfin dépasser une attitude d'attentisme face au développement de sa région. Mais, avant d'entreprendre quoi que ce soit au niveau du développement de leur région, les collèges devront définir leur rôle afin d'éviter un éparpillement de leurs ressources.

Les collèges n'ont plus vraiment le choix: ou bien ils subissent des pressions du milieu à participer à des actions de développement régional, ce qui les amène à se limiter qu'à des interventions ponctuelles, ou bien ils prennent les devants en développant un véritable partenariat avec les intervenants du milieu.

Les collèges et la nouvelle stratégie en matière de développement régional

Au mois de décembre dernier, le ministre responsable du développement régional, monsieur Yvon Picotte, annonçait, avec l'assentiment du Conseil des ministres, la nouvelle stratégie d'action du Gouvernement en matière de développement régional.

Bien que cette nouvelle stratégie ne règle pas tous les problèmes du développement des régions, elle constitue néanmoins une amorce de solution possible sur laquelle pourront s'appuyer les principaux décideurs économiques régionaux.

Deux grandes idées sous-tendent cette réforme, soit celle de la transformation du rôle de l'État en celui de stratège et d'accompagnateur du développement économique régional et celle du dynamisme des régions et de leurs aspirations à une plus grande autonomie.

Ainsi, devant l'accroissement des problèmes conjoncturels et structurels que sont les taux de chômage élevés, l'importance grandissante des nouvelles technologies et le vieillissement de la population, l'État a dû réduire son rôle d'intervenant direct dans le développement régional à celui d'appui et de soutien technique auprès des agents de développement du milieu.

Bien que le développement régional ne puisse se réduire qu'au seul paramètre économique, il est difficile de concevoir le développement culturel, social, démographique ou autre, sans le soutien d'une économie forte. À quoi sert de développer le secteur des loisirs ou celui de la culture si le marché du travail ne peut répondre aux besoins de la région et de la population qui la compose?

Cette politique de développement régional dépasse donc largement le contexte de la mondialisation de l'économie et de la globalisation des marchés, mais s'inscrit plutôt dans la volonté des régions à se prendre en main.

A cet effet, les collèges devront s'arrimer aux plans de développement stratégiques qui émergeront des régions. Ces plans auront entre autres pour effet d'exercer une pression constante sur les collèges à s'impliquer dans le processus de la formation de la main-d'oeuvre et dans le développement économique, social et culturel de la région qu'ils desservent.

Que ce soit par l'entremise des centres spécialisés, ou par des programmes de formation de la main-d'oeuvre adressés à l'entreprise ou ceux d'alternance études/travail, les collèges devront harmoniser leurs actions aux priorités régionales identifiées dans les plans stratégiques de développement.

Les collèges et le développement local

Le développement local est un pré-requis au développement régional. Ainsi, il est utopique de croire qu'une région pourrait réussir à définir une stratégie de développement lorsqu'aucune orientation ou ligne directrice ne proviendrait des municipalités ou des MRC qui la composent.

La capacité d'une municipalité ou d'une MRC à initier du développement local passe par la sensibilisation et la responsabilisation de ses élus qui ont un rôle important à jouer dans la prise en main du développement de leur territoire respectif, mais également par la stimulation de l'entrepreneurship local.

C'est à ce niveau que les collèges ont un rôle important à jouer en offrant des programmes de formation adaptés aux entrepreneurs, afin de leur permettre de réaliser leur projet de démarrage et d'expansion d'entreprises. Comme la majorité des emplois créés dans la province le sont dans les petites et moyennes entreprises, les collèges doivent donc s'adapter rapidement à la réalité de l'entrepreneurship.

De plus, comme sur dix entreprises nouvellement créées, plus de la moitié fermeront leurs portes dans les deux premières années de leur existence et qu'une seule d'entre elles fêtera son dixième anniversaire, il est impérieux que les collèges s'impliquent dans la formation des entrepreneurs tant au niveau de la gestion que sur le plan technique.

LES OBJETS DE LA CONSULTATION

La Commission parlementaire offre aux participants la possibilité de se prononcer sur onze objets de consultation. Cependant, le mémoire de l'ACIQ traitera seulement de deux d'entre eux, c'est-à-dire du rôle des collèges dans les dispositifs de développement de la main-d'oeuvre et les pratiques et les structures des collèges en éducation permanente et en éducation des adultes, ainsi que du contenu et de la structure générale des programmes d'études. Ce choix est fonction des intérêts de l'ACIQ et de son expertise en développement économique.

Le rôle des collèges dans les dispositifs de développement de la main-d'oeuvre et les pratiques et les structures des collèges en éducation permanente et en éducation des adultes

L'ACIQ est d'avis que les collèges ont un rôle primordial à jouer dans la formation de la main-d'oeuvre spécialisée. En effet, ils possèdent une solide expertise au niveau de l'enseignement technique et dans les programmes de formation continue, de formation sur mesure et de formation en entreprises.

Ils devront cependant harmoniser leur expertise en fonction de la stratégie de développement industriel (grappes industrielles) du gouvernement du Québec et des actions qui en découlent.

De plus, en raison des grands enjeux économiques mondiaux, des mutations profondes se feront ressentir sur la main-d'oeuvre. Les collèges devront donc aussi répondre rapidement aux besoins de recyclage de la main-d'oeuvre.

Ce besoin de recyclage devra également s'inscrire dans une politique de formation continue afin d'offrir aux adultes des programmes de formation technique complets qui sont reconnus dans le milieu du travail.

Cependant, une telle adaptation des programmes de main-d'oeuvre ne peut se faire en vase clos, d'où l'importance pour les collèges de se concerter avec les différents partenaires économiques de leur milieu afin de mettre de l'avant une conception plus large de la formation de la main-d'oeuvre.

Enfin, en ce qui a trait à l'éducation des adultes, il est souhaité de rendre plus accessibles aux adultes la formation générale et professionnelle en développant des cheminements adaptés aux besoins de la clientèle. Cependant de nouvelles avenues de financement devront être trouvées afin de maintenir et d'augmenter la clientèle à l'éducation des adultes.

Le contenu et la structure générale des programmes d'études

Toute réflexion portant sur le contenu et la structure générale des programmes d'études ne peut se faire sans tenir compte des principaux enjeux économiques de la décennie.

Ainsi, au cours des vingt dernières années, les échanges internationaux se sont considérablement accentués en raison du développement des technologies de l'information, des communications et de transport, et également par la réduction des barrières tarifaires.

La croissance importante des échanges internationaux a entraîné des mutations et des bouleversements considérables non seulement sur les économies nationales mais également sur la disponibilité et les qualifications de la main-d'oeuvre.

L'insertion du Québec au niveau de la mondialisation des échanges se réalise péniblement en raison du fait que les entreprises québécoises ont de la difficulté à soutenir la concurrence internationale. C'est pourquoi le gouvernement cherche à regrouper les entreprises dans des grappes industrielles qui pourraient ainsi s'inscrire avantageusement dans le réseau de la mondialisation des échanges.

En misant sur des secteurs de pointe, le Québec pourrait donc améliorer sensiblement sa performance économique et commerciale. La disponibilité de techniciens, de technologues et de scientifiques compétents sera un facteur crucial pour le développement de produits et de procédés de fabrication compétitifs à l'échelle mondiale.

Le défi de la mondialisation aura pour effet d'inciter les collèges à offrir un enseignement dont les principales qualités devraient reposer sur la compétence, la capacité d'adaptation et l'ouverture à la diversité.

La formation générale

L'ACIQ partage l'avis du Conseil des collèges que le temps est venu de renforcer la formation générale afin de permettre aux étudiants qui désirent obtenir un diplôme d'études collégiales, d'acquérir une formation solide et conforme aux exigences d'aujourd'hui et de demain.

Afin de demeurer compétitifs à l'échelle internationale, les collèges devront intégrer à leur formation générale des exigences basées sur des principes comme la qualité totale, la protection de l'environnement et les économies d'énergie. De plus, la maîtrise des langues vivantes et la connaissance de l'informatique comme outil de travail devront aussi être intégrées à la formation générale afin de rencontrer les exigences actuelles du monde du travail et de l'enseignement supérieur.

Enfin, nous croyons que cette formation devra également contribuer au développement de la société en favorisant l'autonomie et la recherche de l'excellence.

La formation technique

La formation technique constitue la pierre angulaire du développement économique, scientifique et technologique du Québec. Toute refonte de l'enseignement technique devrait avoir comme finalité le développement d'une culture technologique.

L'ACIQ est d'avis que la révision et l'évaluation des programmes techniques doivent se faire en concertation avec les entreprises afin de tenir compte des réalités changeantes du marché du travail, de l'évolution de la technologie et également des grandes stratégies de développement industriel du gouvernement.

Devant la nécessité de rapprocher les collèges des industries, un effort considérable devrait être consacré à l'amélioration des stages en entreprises ainsi que des programmes coopératifs d'alternance études/travail.

Enfin, qui dit formation technique dit également recherche et développement. Au cours des dernières années, plusieurs activités de recherche initiées par les collèges ont conduit à des transferts technologiques dans les entreprises.

Ces activités de recherche ont été l'oeuvre, entre autres, des centres spécialisés qui ont contribué particulièrement à l'amélioration de la formation technique dans les collèges mais surtout à la recherche et aux transferts technologiques vers les entreprises.

* 15,12

Comme le tissu industriel du Québec est constitué majoritairement de petites et moyennes entreprises, et que ces dernières ne disposent pas des ressources nécessaires pour effectuer des activités de recherche et de développement, le réseau des centres spécialisés des collèges constitue donc un élément essentiel au développement des entreprises québécoises.

L'Association des commissaires industriels du Québec (ACIQ) recommande:

1. QUE le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science maintienne et renforce le réseau collégial au Québec en raison du rôle joué par les collèges au développement économique, social, culturel et communautaire des régions du Québec;

2. QUE les collèges harmonisent leur formation en fonction de la stratégie de développement industriel mise de l'avant par le gouvernement du Québec;

3. QUE les collèges s'intègrent aux plans de développement stratégique de leur région respective;

4. QUE les collèges contribuent au développement d'une véritable culture entrepreneuriale en initiant des programmes de formation adaptés aux besoins des entrepreneurs;

5. QUE les collèges intègrent à leur formation générale des principes tels la qualité totale, la protection de l'environnement et les économies d'énergie et également la maîtrise des langues vivantes et la connaissance de l'informatique comme outil de travail, afin que le Québec puisse demeurer compétitif à l'échelle internationale;

6. QUE la révision de la formation technique ne peut se faire sans un rapprochement avec les entreprises;

7. QUE les centres spécialisés disposent de toutes les ressources nécessaires afin d'accentuer leur présence auprès des entreprises québécoises.